

GUIDES

RENTÉE
2020

EN CLASSE DE 3^E PRÉPARER SON ORIENTATION

www.onisep.fr/lalibrairie

Des publications pour bien choisir son orientation !



	Réf.	Prix	Qté	Total
➔ ORIENTATION ET FORMATIONS				
Le dico des métiers	901 356	14,90 €		
Étudier à l'étranger	901 470	9 €		
Entreprendre	901 345	9 €		
Après le bac	901 475	9,90 €		
➔ ARTS / CULTURE / MÉDIAS / LETTRES / COMMUNICATION				
Les métiers du jeu vidéo	901 450	12 €		
Les métiers du cinéma	901 387	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 333	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 456	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 327	12 €		
Les métiers de l'information et de la communication	901 390	12 €		
Les métiers du livre	901 326	12 €		
Les métiers du design	901 459	12 €		
➔ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers de l'automobile	901 384	12 €		
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 328	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 454	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 453	12 €		
➔ DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers du droit	901 284	12 €		
Les métiers de la sécurité	901 285	12 €		
Les métiers de la justice	901 234	12 €		
Les métiers de la défense	901 236	12 €		
➔ ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Les métiers de l'immobilier	901 391	12 €		
Les métiers du commerce et de la vente	901 386	12 €		
Les métiers du marketing et de la publicité	901 393	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 282	12 €		
Les métiers de la comptabilité et de la gestion	901 324	12 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
➔ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers auprès des animaux	901 458	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 330	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 325	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 455	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
➔ SANTÉ / SOCIAL				
Les métiers du social	901 457	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
➔ SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 281	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 329	12 €		
Les métiers de la biologie	901 277	12 €		
Les métiers de la chimie	901 286	12 €		
➔ TOURISME / RESTAURATION / LOISIRS / HÔTELLERIE				
Les métiers de la montagne	901 392	12 €		
Les métiers du goût et des saveurs	901 388	12 €		
Les métiers du sport	901 332	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 389	12 €		
Les métiers du tourisme	901 452	12 €		

Montant de la commande	 €
Frais d'expédition*	 €
France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585),	
UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)	
*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).	
Total de la commande	 €

Commandez en ligne !

librairie.onisep.fr

Version papier ou numérique

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique.
Merci de nous consulter : service-clients@onisep.fr

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal [][][][][]

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

E-mail :

À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de :
l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature obligatoires (valant pour acceptation
des conditions générales de vente sur www.onisep.fr)

☐ Si vous ne souhaitez pas recevoir des offres pour nos produits ou
services analogues à ceux que vous avez achetés, merci de cocher cette case.

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



La 3^e est une année charnière. Vous avez toute l'année pour réfléchir à vos premiers choix d'avenir. Souhaitez-vous vous diriger vers une formation professionnelle qui vous permettra d'apprendre un métier avec des enseignements moins théoriques et plus pratiques, ou bien préférez-vous aller vers un enseignement général qui vous permette de choisir plus tard quelle sera votre voie ?

Ce n'est pas qu'une question de résultats scolaires. Cela dépend aussi en grande partie de ce dont vous avez envie. Vous projetez-vous dans des études longues ou avez-vous plutôt envie d'aller travailler rapidement, quitte à reprendre une formation après une première expérience professionnelle ? Vous le savez sans doute, vous changerez de métier plusieurs fois dans votre vie. Ce premier choix n'est donc pas définitif. C'est une étape qui correspond à la personne que vous êtes aujourd'hui. Lorsque vous choisirez votre formation, il faudra aussi regarder si elle mène vers un secteur qui offre des emplois ou si vous risquez d'avoir plus de difficulté à trouver un poste qui vous conviendra. C'est donc un équilibre à trouver entre vos rêves, vos capacités à réussir et les opportunités de travailler dans le secteur qui vous attire.

N'hésitez pas à vous appuyer sur vos professeurs et sur l'équipe de direction du collège pour vous accompagner dans votre réflexion. Votre région est aussi là pour vous aider, notamment en vous fournissant de l'information et en participant activement aux heures dédiées à l'orientation. Si vous souhaitez disposer de plus d'accompagnement, prenez rendez-vous avec un psychologue de l'Éducation nationale. Nous sommes tous là pour vous accompagner dans votre projet. Alors à vous de jouer, lancez-vous !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

	PAGE
Préparer votre orientation en classe de 3^e	2
Les formations après la 3^e	4
Choisir la voie professionnelle	6
Le CAP	7
Le CAP agricole	7
Le bac professionnel	8
Le bac professionnel agricole	8
Liste des bacs professionnels	9
Les bacs professionnels par familles de métiers	10
Un diplôme professionnel et après ?	12
Choisir la voie générale et technologique	14
La 2 ^{de} générale et technologique	14
La voie générale (1 ^{re} et terminale)	18
La voie technologique (1 ^{re} et terminale)	19
Vers le baccalauréat 2021	20
Élèves en situation de handicap	22
Vos questions, nos réponses	24

PRÉPARER VOTRE ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège.
Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée
suivante : voie générale et technologique et voie professionnelle.

● LES ÉTAPES CLÉS DE VOTRE ANNÉE

📅 De septembre à décembre

Le temps de la réflexion

Dès le 1^{er} trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation s'ouvrant après la 3^e et de faire le point sur vos aptitudes scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale intervenant dans votre collège.
- Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis) et autres établissements.
- Conservez la trace de vos recherches dans Folios ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège.

📅 De janvier à février

Les vœux provisoires

Sur la fiche de dialogue ① remise par le collège, vous devez formuler un ou plusieurs vœux provisoires :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique STHR (*lire p. 4*);
- 2^{de} professionnelle ou organisée par familles de métiers (sous statut scolaire ou en apprentissage, *lire p. 8*);
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole (sous statut scolaire ou en apprentissage).

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

📅 En mars

La proposition du conseil de classe

Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation sur votre fiche de dialogue. Cette proposition constitue la base pour qu'avec vos parents vous puissiez dialoguer avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

① Fiche de dialogue

Aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison, elle est utilisée pour communiquer avec les familles lors des différentes phases d'orientation. Y sont notés : les vœux provisoires de l'élève (au 2^e trimestre) ; les vœux définitifs (au 3^e trimestre) ; les propositions du conseil de classe ; la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

② Demande d'affectation

Dans un dossier, l'élève indique, par ordre de préférence, les formations et les établissements où il voudrait s'inscrire. Pour s'inscrire en CFA (centre de formation d'apprentis), en MFR (maison familiale rurale) ou en établissement privé, l'élève doit impérativement contacter les établissements souhaités.

③ Appel

En cas de désaccord avec l'orientation prononcée par le chef d'établissement, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

④ Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement une place a été attribuée à l'élève. L'affectation est informatisée (via le logiciel Affelnet* : affectation des élèves par le Net). Elle prend en compte quatre éléments : la décision d'orientation ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification ne constitue pas l'inscription.

* Évolution en téléservice en cours.

➤ D'avril à mai

Les vœux définitifs

Vous arrêtez vos vœux définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue ❶. N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation ❷, vous inscrirez : pour la 2^{de} GT, les formations demandées et, pour chacune, les établissements souhaités ; pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

➤ En juin

La décision d'orientation

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
 - si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille.
- En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel ❸ auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive. À tout moment de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

➤ Fin juin-début juillet

L'affectation et l'inscription

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre notification d'affectation ❹ dans un établissement. Avec votre famille, vous devez impérativement vous y inscrire ❺ dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un autre élève sur liste d'attente.

❺ Inscription

Certains collèges permettent aux familles de valider en ligne la demande d'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté. Sinon, un dossier est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre.

En général, il comprend : le formulaire de demande d'inscription à compléter avec le certificat de sortie de l'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année, les bulletins scolaires de l'année de 3^e, un justificatif de domicile et des photos d'identité de l'élève.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Organisé avec le psychologue de l'Éducation nationale du collège dès que possible dans l'année, cet entretien se déroule avec le professeur principal, votre famille et vous-même. L'objectif est de vous aider à faire le point sur votre scolarité et d'envisager les poursuites d'études qui vous conviennent.

Handicap et affectation

Si vous êtes en situation de handicap, vous bénéficiez de priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos projets d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le psychologue de l'Éducation nationale et le médecin de l'Éducation nationale. Visitez les établissements où vous souhaitez être affecté et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet de poursuite d'études.

36 HEURES

Un temps nouveau de 36 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation est prévu, à titre indicatif, pour les élèves de 3^e, selon leurs besoins et les modalités mises en place dans l'établissement. Des actions spécifiques en lien avec les régions peuvent également être envisagées.

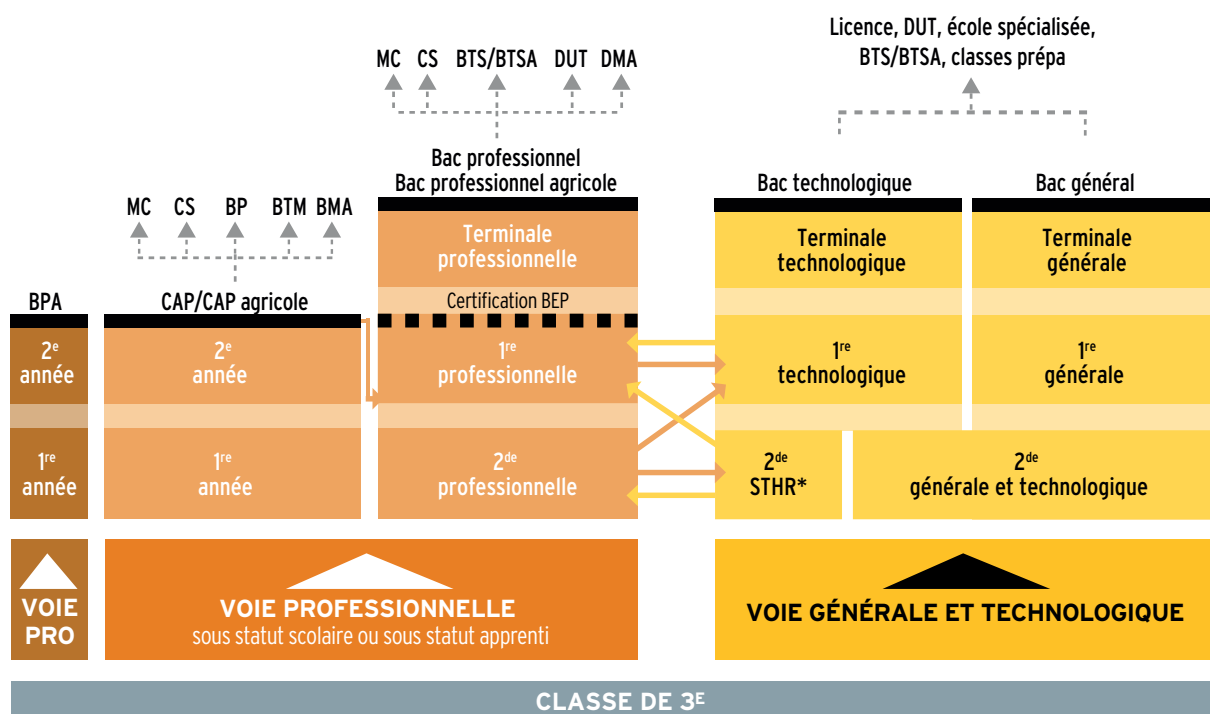
DISPOSITIONS CONCERNANT LE REDOUBLEMENT

À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de redoublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision. La mise en œuvre d'une décision de redoublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative. Une seule décision de redoublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4*.

* Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21/02/2018 - BO n° 8 du 22/02/2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



→ Passerelles entre les différentes voies

■ Sous statut apprenti

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel (*lire p. 8*). CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BSA (*lire p. 12*).

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...) (*lire p. 19*).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité, et d'enseignements optionnels (*lire p. 18*). Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac + 3, bac + 5.

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent dès la 2^{de}.



LES SÉJOURS
LINGUISTIQUES

GO
& LIVE
Group

AVEC CLC, PARTEZ DE CHEZ VOUS !

Au départ de plus de 45 villes en France,
vers plus de 50 destinations

Découvrez nos séjours accompagnés :



Grande-Bretagne



Espagne



Malte

À partir de 699 € (transport inclus)



Plus d'infos et de séjours sur www.clc.fr
Contactez-nous au 05 65 77 50 21 ou par mail : sejours@clc.fr

CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectif: acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, en 2 ans pour le CAP et 3 ans pour le baccalauréat professionnel. À la rentrée 2019, la rénovation de la voie professionnelle met en place des parcours plus personnalisés, mieux adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études.

Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

● DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau: plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

● DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels: vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de groupes à effectif réduit et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

Des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la **réalisation d'un chef-d'œuvre** en vue de l'examen final.

Certaines heures se dérouleront en **co-intervention**: dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de mathématiques.

● DES STAGES EN ENTREPRISE

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise en conditions réelles.

Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage.

À savoir

Des tests numériques de positionnement en français et en mathématiques ont lieu au cours de la 2^e quinzaine de septembre en 2^{de} professionnelle. Le test de positionnement de début d'année est la première étape de l'accompagnement personnalisé, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle et professionnelle, nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

● CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en début d'année, vous consolidez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

● LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 410,73 € (27 % du Smic) à 836,7 € (55 % du Smic) brut par mois pour les apprentis de moins de 18 ans.

Pour signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. À noter: la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA (centre de formation d'apprentis).

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée: aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance. ■

LE CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau 3) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il est décliné dans près de 200 spécialités, relevant de différents domaines :

agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • automobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • production, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur www.onisep.fr.

Le CAP propose des parcours d'accès au diplôme adaptés dans leurs durées et leurs modalités : le CAP peut être préparé en 1, 2 ou 3 ans en fonction des profils et des besoins de chacun.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.

Le cursus comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère...), dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;

- **des enseignements technologiques et professionnels** se déroulent sous forme de cours, de groupes à effectif réduit et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre en vue du diplôme (*lire ci-contre*) ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel** (12, 13 ou 14 semaines de stage) ;

- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Vous consoliderez si nécessaire votre maîtrise du français et des mathématiques. Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.

Changer d'orientation

Quel que soit le cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à débiter un nouveau cycle. Pour cela, il faut déposer une demande avant le mois de mai de l'année en cours. En fonction des motivations de l'élève, de ses aptitudes, des recommandations du conseil de classe et des capacités d'accueil de la filière souhaitée, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à cette réorientation. Toutefois, avant d'intégrer sa nouvelle formation, l'élève devra suivre un « stage passerelle » pour découvrir sa nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires à sa réussite dans la formation visée.

Le **parcours en 1 an** est notamment proposé à des jeunes issus de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou à des jeunes déjà diplômés et dispensés en conséquence des épreuves générales, ou bien encore à des sortants de 3^e avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire.

LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités relevant des domaines de l'agriculture, de la production, de l'aménagement de la forêt et des services**, incluant lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; éducation physique et sportive ; langues vivantes ;

- **4 modules d'enseignement professionnel** (sciences et techniques professionnelles) ;

- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel** ;

- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;

- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...) ;

- 3 heures de pluridisciplinarité ;

- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

INFO +

Diplômes et niveaux de qualification (nouvelle nomenclature du RNCP)

Niveau 3 : CAP, BPA.

Niveau 4 : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau 5 : diplômes de niveau bac + 2 (DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau 6 : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau 7 : diplômes de niveau bac + 5 et plus (master, diplôme de grande école ou équivalent).

Niveau 8 : diplômes de niveau bac + 8 (doctorat).

Un chef-d'œuvre à réaliser

Dans le cadre de la réforme, les élèves qui préparent le bac professionnel doivent présenter un chef-d'œuvre en terminale. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses, selon les familles de métiers et les spécialités. L'objectif est de travailler sur un projet qui fasse sens pour l'élève et qui mobilise une approche transversale.

Les familles de métiers

Depuis la rentrée 2019, l'élève de 3^e qui s'engage en bac professionnel ne devra plus choisir une spécialité mais une famille de métiers. Cette mesure est destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier (*lire p. 10*).

LE BAC PROFESSIONNEL

Le bac professionnel (diplôme de niveau 4) peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en STS (section de technicien supérieur, en 2 ans).

La voie professionnelle commence sa transformation : en 2^{de} professionnelle, l'élève peut désormais être inscrit dans une famille de métiers. Lorsqu'elles existent, les familles de métiers sont obligatoires dans les formations sous statut scolaire.

Dix familles de métiers sont proposées en 2^{de} professionnelle à la rentrée 2020 (*lire p. 10*). Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent un socle de compétences professionnelles communes. En fin de 2^{de} professionnelle, l'élève choisit la spécialité qu'il étudiera en 1^{re} et terminale. Pour les bacs pro qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2^{de} professionnelle.

Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **la 2^{de} professionnelle.** L'élève entre dans une 2^{de} organisée par familles de métiers pour apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, ce qui lui laisse un temps supplémentaire pour choisir en fin d'année la spécialité de bac qu'il veut étudier en 1^{re} et terminale et se préparer à un bac professionnel précis. Si la 2^{de} professionnelle n'entre pas dans une famille de métiers, il se prépare en 3 ans à une spécialité de bac professionnel. Si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il pourra lui être proposé de poursuivre sa formation ailleurs. À la suite des tests de positionnement effectués en début d'année, une consolidation des enseignements généraux de français et mathématiques est proposée si elle s'avère nécessaire ;
- **la 1^{re} professionnelle.** L'élève approfondit les compétences professionnelles ; son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il débute la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat ;
- **la terminale professionnelle.** L'élève poursuit sa spécialité. Selon qu'il décide de s'orienter vers la vie active ou de poursuivre vers l'enseignement supérieur, il suit un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat ou un module de poursuite d'études.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux ;**
- **des enseignements professionnels.** Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage réparties sur les 3 ans. Pour la rentrée 2019, l'ensemble des spécialités a une durée de PFMP maintenue à 22 semaines. Elle pourra ensuite varier de 18 à 22 semaines selon les spécialités ;
- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Après un test de positionnement en début d'année, vous consoliderez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration du projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

Le bac professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 6*).

LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Les quatre familles de métiers qui sont proposées en 2^{de} professionnelle depuis la rentrée 2019 sont :

- **productions,**
- **nature-jardin-paysage-forêt,**
- **conseil vente,**
- **alimentation - bio-industrie de laboratoire.**

L'enseignement agricole propose en outre **deux classes de 2^{de} professionnelle dédiées :**

- services aux personnes et aux territoires ;
- technicien en expérimentation animale.

Le bac comprend sur 3 ans :

- **des enseignements généraux** (lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements ;**
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} professionnelle) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines de stages dont 4 à 6 semaines en 2^{de} professionnelle).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

LE BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Diplôme de niveau CAP, le BPA est un diplôme national du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il se prépare en 2 ans après la 3^e, en apprentissage. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe neuf spécialités de BPA.

Liste des bacs professionnels

Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile; option B en structure	Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial; option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
Aéronautique, options avionique; structure; système	Métiers du cuir, options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage
Agroéquipement	Métiers du pressing et de la blanchisserie
Aménagement et finition du bâtiment	Métiers et arts de la pierre
Aménagements paysagers	Microtechniques
Animation - enfance et personnes âgées ^(b)	Optique-lunetterie
Artisanat et métiers d'art, options communication visuelle plurimédia; facteur d'orgues organier; facteur d'orgues tuyautier; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique	Ouvrages du bâtiment: métallerie
Aviation générale	Perruquier-posticheur
Bio-industries de transformation	Photographie
Boucher-charcutier-traiteur	Pilote de ligne de production
Boulangier-pâtissier	Plastiques et composites
Commercialisation et services en restauration	Poissonnier-écailler-traiteur
Conducteur transport routier marchandises	Polyvalent navigant pont/machine ^(a)
Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) (première session en 2021)	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
Conduite et gestion de l'entreprise agricole	Productions aquacoles
Conduite et gestion de l'entreprise hippique	Productique mécanique, option décolletage
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole	Prothèse dentaire
Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche; (première session d'examen en 2022)	Réalisation de produits imprimés et plurimédia, option A productions graphiques; option B productions imprimées
Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/ plaisance professionnelle option voile ou option yacht (première session d'examen en 2022)	Réparation des carrosseries
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin	Services aux personnes et aux territoires
Construction des carrosseries	Services de proximité et vie locale (dernière session en 2022)
Cuisine	Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire; option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques; option C réseaux informatiques et systèmes communicants
Cultures marines	Technicien conseil-vente en univers jardinerie ^(b)
Électromécanicien de marine	Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires; vins et spiritueux
Esthétique, cosmétique, parfumerie	Technicien conseil-vente en animalerie
Étude et définition de produits industriels	Technicien constructeur bois
Étude et réalisation d'agencement	Technicien d'études du bâtiment, option A études et économie; option B Assistant en architecture
Façonnage de produits imprimés, routage	Technicien d'usinage
Fonderie	Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Forêt	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Gestion-administration	Technicien de scierie
Gestion des milieux naturels et de la faune	Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros œuvre
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Hygiène, propreté, stérilisation	Technicien en appareillage orthopédique
Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie; option B charpente; option C couverture	Technicien en chaudronnerie industrielle
Laboratoire contrôle qualité	Technicien en expérimentation animale
Logistique	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Maintenance des équipements industriels	Technicien gaz
Maintenance des matériels option A matériels agricoles; option B matériels de construction et de manutention; option C matériels d'espaces verts	Technicien géomètre-topographe
Maintenance des véhicules option A voitures particulières; option B véhicules de transport routier; option C motocycles	Technicien menuisier agencier
Maintenance nautique	Technicien modelleur
Menuiserie aluminium-verre	Technicien ouilleur
Métiers de l'accueil	Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	Traitements des matériaux
Métiers de la coiffure (première session en 2023)	Transport
Métiers de la mode - vêtements	Transport fluvial
Métiers de la sécurité	Travaux publics

(a) Ouverture expérimentale à Etel (56) et à Fécamp (76) à la rentrée 2019.

(b) Entrée en vigueur à la rentrée 2020, première session d'examen en 2023.

Liste des bacs professionnels par familles de métiers

RENTREE 2019

MÉTIER DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux publics

Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre

Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie

Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente

Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture

Menuiserie aluminium-verre

Aménagement et finitions du bâtiment

Ouvrages du bâtiment : métallerie

MÉTIER DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Gestion-administration

Logistique

Transport

MÉTIER DE LA RELATION CLIENT

Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial

Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Métiers de l'accueil

MÉTIER DE LA MER

Polyvalent navigant pont/machine

Électromécanicien de marine

Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche

Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/ plaisance professionnelle, option voile, ou option yacht

2^{DE} PROFESSIONNELLE AGRICOLE : 4 familles de métiers

PRODUCTIONS

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

Productions aquacoles

Conduite et gestion de l'entreprise hippique

Conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

Agroéquipement

NATURE - JARDIN - PAYSAGE - FORÊT

Aménagements paysagers

Forêt

Gestion des milieux naturels et de la faune

CONSEIL VENTE

Technicien conseil vente en animalerie

Technicien conseil vente en alimentation

Technicien conseil vente en produits de jardin

ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIE DE LABORATOIRE

Bio-industries de transformation

Laboratoire contrôle qualité

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Services aux personnes et aux territoires

Technicien en expérimentation animale

LES FAMILLES DE MÉTIERS À LA RENTREE 2020*

Métiers des industries graphiques et de la communication

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

Métiers de l'alimentation

Métiers de la beauté et du bien-être

Métiers de l'aéronautique

Métiers de l'hôtellerie et restauration

LES FAMILLES DE MÉTIERS À LA RENTREE 2021*

Métiers du bois

Métiers du pilotage d'installations automatisées

Métiers de la maintenance

Métiers de la réalisation de produits mécaniques

Métiers du numérique et de la transition énergétique

Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

* Sous réserve de modification.



Il existe des bacs pro hors familles de métiers
> Consultez www.onisep.fr/Les-familles-de-metiers



PROGRAMME TA RENTRÉE AVEC **CASIO**®



NOUVELLE
GRAPH 35+E II

GRAPH 90+E

- Pour toutes les spécialités du lycée
- Menu de programmation Python



- Mises à jour régulières disponibles sur le site www.casio-education.fr

**ENTRAÎNE-TOI ET
APPRENDS FACILEMENT
AVEC LES VIDÉOS CASIO !**

Tutoriels, exercices, corrigés ...
disponibles sur la chaîne CASIO Éducation.



UN DIPLÔME PROFESSIONNEL

ET APRÈS ?

Dans de nombreux secteurs, CAP et bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez vous présenter sur le marché du travail tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

Après un CAP ou un bac professionnel

La MC (mention complémentaire)

La MC se prépare en 1 année sous statut scolaire ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure coupe couleur ; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC employé barman ou organisateur de réception...

Le CS (certificat de spécialisation agricole)

Le CS se prépare en 1 année, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole selon les spécialités. Il permet d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires (arboriste élagueur, par exemple).

Après un CAP

Le BP (brevet professionnel)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (électricien, libraire, boucher, menuisier...). Il est exigé dans certaines professions (par exemple, fleuriste, coiffeur ou pâtissier) pour s'installer à son compte.

Le bac professionnel

On peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1^{re} professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans.

Le BMA (brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc.).

Le BTM (brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier, par exemple), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical, etc. Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale ; il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

À noter : après un CAP, vous pouvez aussi préparer un autre CAP en une année pour renforcer votre polyvalence.

Après un bac professionnel

Le BTS/BTSA (brevet de technicien supérieur/agricole)

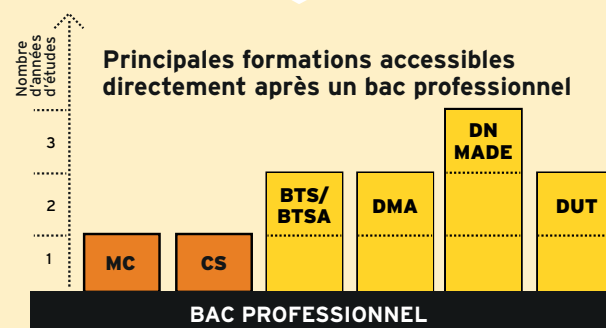
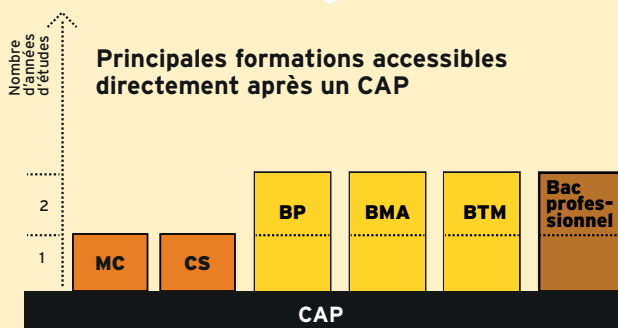
Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tourné vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design, etc.). Environ un tiers des bacheliers professionnels (apprentis compris) poursuivent en BTS ou BTSA. Un bon dossier scolaire et une forte motivation sont nécessaires.

Le DMA (diplôme des métiers d'art)

Le DMA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage, après un bac pro artisanat et métiers d'art. Il forme des techniciens ou des artisans créateurs, spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, en arts graphiques, du textile, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle ou du cinéma d'animation.

Le DUT (diplôme universitaire de technologie)

Le DUT se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études correspond moins au profil des bacheliers professionnels, car elle privilégie la théorie et non la pratique, et sélectionne les étudiants à partir des matières générales. ■



Angleterre, Écosse, Irlande, Malte,
Allemagne, Italie, Espagne, États-Unis,
Canada, Nouvelle-Zélande, Australie,
Japon...

Des séjours labellisés

Des écoles de langue reconnues

Un enseignement efficace

Un encadrement permanent

Des familles hôtesse sélectionnées

*it's time to
travel**

5%
de réduction⁽¹⁾
grâce au code
SLONI2020



(*) "Il est temps de voyager"

(1) Hors transport et prestations annexes, valable
pour un séjour linguistique réalisé avant le 31/12/2020.

— LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT —
EST LABELISÉE
 **LE CONTRAT
QUALITÉ**
DE L'OFFICE

Retrouvez tous nos séjours sur www.sejours-linguistiques.org

Renseignements et réservations au 01 43 64 04 64

Ligue de l'enseignement – 21, rue Saint-Fargeau – CS 72021 – 75989 Paris Cedex 20

CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif: préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

● EN CLASSE DE 2^{DE}: SE DÉTERMINER

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix pour une orientation en cycle terminal, soit général, soit technologique. L'emploi du temps comprend une part d'enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail.

Depuis la rentrée 2018

- Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année.
- Les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année (maîtrise de l'expression écrite et orale), notamment en fonction des résultats du test.
- Un accompagnement au choix de l'orientation aide l'élève à choisir son avenir, en particulier sa classe de 1^{re} (54 heures annuelles, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement).

À noter: l'accès en série S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) se fait après la classe 2^{de} GT, où les élèves suivent des enseignements technologiques de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre. Ces enseignements peuvent être suivis par les élèves en s'inscrivant dans les établissements d'enseignements artistiques conventionnés avec leur lycée.

L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se fait via la 2^{de} STHR ou après une 2^{de} générale et technologique (lire p. 17).

● EN CLASSES DE 1^{RE} ET DE TERMINALE

L'organisation du lycée général et technologique prépare au nouveau baccalauréat (première session en 2021).

La voie générale

Elle offre trois types d'enseignements:

- des enseignements communs;
- des enseignements de spécialité choisis par l'élève (trois en 1^{re} et deux en terminale);
- un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (lire p. 18).

La voie technologique

Elle propose différentes séries (sciences et technologies de la santé et du social, sciences et technologies du design et des arts appliqués, sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, sciences et technologies du management et de la gestion, sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, etc.).

Toutes bénéficient d'enseignements communs et d'enseignements de spécialité propres à la série choisie. Les élèves peuvent aussi choisir parmi des enseignements optionnels (lire p. 19). ■

LA 2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Cette 1^{re} année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, d'approfondir vos connaissances et vos compétences, et de découvrir de nouvelles disciplines dans la perspective de l'enseignement supérieur.

10 ENSEIGNEMENTS COMMUNS

10 enseignements sont communs à tous les élèves.

■ Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle.

En géographie, le programme, centré sur les questions du développement durable, comporte quatre thèmes: enjeux du développement; gérer les ressources terrestres; aménager la ville; gérer les espaces terrestres.

■ Langues vivantes étrangères

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

■ Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques et à la sociologie à partir de quelques grandes problématiques contemporaines, comme la consommation des ménages ou la production des entreprises.

■ Mathématiques

Le programme est organisé autour de trois domaines : fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

■ Physique-chimie

Trois thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

■ Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de SVT (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

■ Éducation physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

■ Enseignement moral et civique

À partir d'études de cas autour de « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination », les élèves sont amenés à identifier et à expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques, à développer leur expression personnelle, leur argumentation et leur sens critique, tout en s'impliquant dans le travail d'équipe.

■ Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique et de la technologie pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE**Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)**

Pour les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Pour les élèves attirés par les applications de l'art (mode, design...), la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Pour les élèves intéressés par l'hôtellerie et la restauration.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Pour les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Pour les élèves s'intéressant aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Pour les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les relations au travail.

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Pour les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Ce bac s'adresse aux élèves comédiens, danseurs ou instrumentistes qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leurs pratiques artistiques. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire. Motivation et capacités physiques sont de rigueur.

INFO +**Tutorat**

En collaboration avec le psychologue de l'Éducation nationale et votre professeur principal, un **tuteur** (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et d'orientation.

Mise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des **stages de mise à niveau** peuvent vous être proposés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

L'évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

Chaque élève étudie au minimum deux langues vivantes.

Les compétences écrites et orales des deux langues obligatoires seront évaluées au baccalauréat selon les standards européens dans le cadre d'un contrôle continu. Parallèlement, la logique de certification a vocation à se développer d'abord en direction des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes...).



Liste et volumes horaires des enseignements de 2^{de} générale et technologique

➔ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologies	1 h 30
➔ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	HORAIRE ÉLÈVE
1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU CHOIX PARI :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(a)	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	3 h
1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU CHOIX PARI :	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre	6 h
Atelier artistique	72 h annuelles
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE	
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
Pratiques professionnelles	3 h

(a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION Les trois axes

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Élaborer son projet d'orientation.

INFO +

Les stages passerelles

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles pour leur permettre de changer d'orientation. Se renseigner auprès du professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.

LA 2^{DE} STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se caractérise par un fonctionnement spécifique. Comme tous les élèves de 2^{de} générale et technologique, ceux de STHR suivent des enseignements communs et des enseignements optionnels. Mais ils effectuent également des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Liste et volumes horaires des enseignements

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Éducation physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS PARMI LES SUIVANTS	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Langue des signes française	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

À COMMANDER EN LIGNE
Version papier ou numérique

TOUTES LES PUBLICATIONS POUR BIEN S'ORIENTER

onisep LA LIBRAIRIE EN LIGNE

onisep TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

LA VOIE GÉNÉRALE (1^{RE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	1 ^{RE}	TERMINALE
Français	4 h	-
Philosophie	-	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère pour la LVA, étrangère ou régionale pour la LVB)	4 h 30	4 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
→ ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	1 ^{RE} 3 AU CHOIX	TERMINALE 2 AU CHOIX
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre/arts du cirque) ^(a)	4 h	6 h
Biologie-écologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (langue suivie en LVA, LVB ou LVC)	4 h	6 h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur (complété de 2 h de sciences physiques)	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	1 ^{RE}	TERMINALE
A) 1 ENSEIGNEMENT PARI :		
Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques)	-	3 h
Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques)	-	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	-	3 h
B) 1 ENSEIGNEMENT PARI :		
LVC (langue vivante étrangère ou régionale)	3 h	3 h
Langue des signes française	3 h	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ^(b)	3 h	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec ^(b)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre)	3 h	3 h
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
Agronomie-économie-territoires	3 h	3 h
Hippologie et équitation	3 h	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h	3 h
Pratiques professionnelles	3 h	3 h

(a) Les élèves peuvent cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(b) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

Tous les élèves de 1^{re} et de terminale de la voie générale suivent des enseignements communs. En classe de 1^{re}, l'élève suit trois enseignements de spécialité. En classe de terminale, il en choisit deux parmi ceux suivis en 1^{re}.

Le choix des enseignements de spécialité de 1^{re} par les élèves s'effectue à partir du 2^e trimestre de 2^{de}. Ce choix, préparé notamment grâce à l'accompagnement à l'orientation tout au long de l'année de 2^{de}, est éclairé par l'avis du conseil de classe à la fin des 2^e et 3^e trimestres de 2^{de}. À la fin du 2^e trimestre de l'année de 1^{re}, l'élève indique les deux enseignements de spécialité qu'il conservera en terminale. Il peut aussi choisir des enseignements optionnels.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{RE} ET TERMINALE)

Cette voie prépare au baccalauréat technologique, à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà.

Liste et volumes horaires des enseignements

➔ ENSEIGNEMENTS COMMUNS		1 ^{RE}	TERMINALE
Français		3 h - 3 h 30	-
Philosophie		-	2 h
Histoire-géographie		1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique		18 h annuelles 0 h 30	18 h annuelles 0 h 30
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A		4 h (dont 1 h d'ETLV) - 3 h 30	4 h (dont 1 h d'ETLV) - 3 h 30
Éducation physique et sportive		2 h	2 h
Mathématiques		3 h	3 h
Éducation socioculturelle (dans les lycées d'enseignement agricole)		1 h	1 h
Technologies de l'informatique et du multimédia (dans les lycées d'enseignement agricole)		0 h 30	0 h 30
SÉRIES	➔ ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	1 ^{RE}	TERMINALE
STAV	Gestion des ressources et de l'alimentation	6 h 45	6 h 45
	Territoires et sociétés	2 h 30	-
	Technologie	3 h	-
	Territoires et technologie	-	4 h 30
STD2A	Physique-chimie	2 h	-
	Outils et langages numériques	2 h	-
	Design et métiers d'art	14 h	-
	Analyse et méthodes en design	-	9 h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9 h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	-	13 h
	Économie - gestion hôtelière	5 h	5 h
STI2D	Innovation technologique	3 h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12 h
	Physique-chimie et mathématiques	6 h	6 h
	Physique-chimie et mathématiques	5 h	5 h
STL	Biochimie-biologie	4 h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13 h
	Sciences de gestion et numérique	7 h	-
STMG	Management	4 h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion	-	10 h
	Droit et économie	4 h	6 h
	Physique-chimie pour la santé	3 h	-
ST2S	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	8 h
	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3 h	-
S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques/musicales/théâtrales	5 h 30	7 h
	Pratique chorégraphique/musicale/théâtrale	5 h 30	7 h
➔ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS		1 ^{RE}	TERMINALE
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre)		3 h	3 h
Éducation physique et sportive		3 h	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)		3 h	3 h
Langue des signes française		3 h	3 h
Atelier artistique		72 h annuelles	72 h annuelles
LVC (langue vivante étrangère ou régionale ou langue des signes) / Pratiques physiques et sportives / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles / Unité facultative « engagement citoyen »			

En jaune, les enseignements et volumes horaires dans les lycées d'enseignement agricole.

VERS LE BACCALAURÉAT 2021

PRÉSENTATION

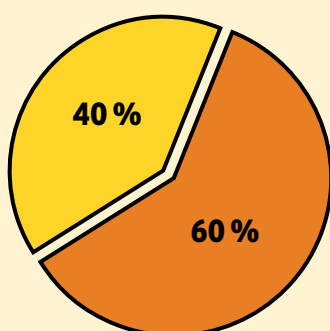
En juin 2021, le baccalauréat général reposera sur une part **d'épreuves terminales** (60 % des points) pour acquérir une culture commune et approfondir ses connaissances par des enseignements de spécialité, et sur une part de **contrôle continu** (40 %) reposant sur des épreuves communes organisées en 1^{re} et en terminale, ainsi que sur les moyennes annuelles obtenues lors du cycle terminal.

À noter : la nouvelle organisation du baccalauréat entend améliorer les modalités d'aménagement de l'examen pour les élèves en situation de handicap afin de renforcer la qualité inclusive de l'école (*lire p. 22*).

CONTRÔLE CONTINU

10 %
Bulletins de 1^{re}
et terminale

30 %
des épreuves
communes
2 sessions en 1^{re}
1 session en T^{le}



ÉPREUVES TERMINALES

Épreuve anticipée de français (évaluée en 1^{re})
2 enseignements de spécialité (évalués en T^{le})
Philosophie (évaluée en T^{le})
Oral (évalué en T^{le})

LE CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de 1^{re} et de terminale. Celles-ci porteront sur les matières non évaluées en épreuves terminales (histoire-géographie, langues vivantes A et B), sur l'enseignement scientifique (voie générale), mathématiques (voie technologique), EPS (contrôle en cours de formation) et sur l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

- Pour garantir l'équité entre les candidats et les établissements scolaires, une banque nationale numérique de sujets sera mise en place, les copies anonymisées seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation sera assurée.

- Les bulletins scolaires seront pris en compte pour une part (10 %) de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

- L'évaluation des résultats pour chaque enseignement optionnel langues et cultures de l'Antiquité, retenus et multipliés par un coefficient 3, s'ajoute à la somme des points obtenus par le candidat à l'examen.

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

CLASSE DE 1^{RE} :

→ Une épreuve anticipée écrite et orale de français (juin 2020).

CLASSE DE TERMINALE : 4 ÉPREUVES (SESSION 2021)

→ Une épreuve pour chacune des spécialités choisies par le candidat (printemps 2021).

→ Une épreuve écrite de philosophie (juin 2021).

→ Une épreuve orale terminale de 20 minutes préparée en 1^{re} et en terminale (juin 2021).

Bac général

Liste et coefficients des épreuves

→ ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	30 (affecté à la moyenne des notes obtenues)
LVA (langue vivante étrangère)	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	
Enseignement scientifique	
Éducation physique et sportive	
Enseignement de spécialité suivi en classe de 1 ^{re}	
Coefficient 10 affecté à la moyenne des résultats des bulletins scolaires 1 ^{re} et de terminale	
→ ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES	
Français écrit	5
Français oral	5
ÉPREUVES FINALES	
Philosophie	8
Épreuve orale terminale	10
2 enseignements de spécialité	16 x 2
TOTAL	100

Bac technologique

Liste et coefficients des épreuves

→ ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	30 (affecté à la moyenne des notes obtenues)
LVA (langue vivante étrangère) / ETLVA (épreuve technologique en langue vivante étrangère)	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	
Mathématiques	
Éducation physique et sportive	
Enseignements de spécialité suivis en classe de 1 ^{re}	
Coefficient 10 affecté à la moyenne des résultats des bulletins scolaires 1 ^{re} et de terminale	
→ ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES	
Français écrit	5
Français oral	5
ÉPREUVES FINALES	
Philosophie	4
Épreuve orale terminale	14
2 enseignements de spécialité	16 x 2
TOTAL	100

68 FILMS D'ANIMATION POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS

**À VOIR SUR
ONISEP TV
ET SUR
YOUTUBE**



À RETROUVER SUR
www.onisep.fr/Les-metiers-animes
AVEC DES FICHES MÉTIERS

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous poser les bonnes questions pour trouver les formations et les établissements qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, sept questions-réponses.

Que recouvre la situation de handicap ?

La notion de handicap évoque un déficit, des limitations, mais surtout les conséquences sur la vie sociale des personnes. De ce fait, un élève présentant des troubles des apprentissages ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il peut ainsi bénéficier, avec l'accord de la famille, d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) qui précise les aménagements et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales à mettre en place en fonction des besoins de l'élève.

Qu'est-ce que l'école inclusive ?

La loi pour la refondation de l'École de la République précise que le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de faire que l'environnement soit adapté à sa scolarité. Sur la base du PPS, la CDAPH, au vu des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire et des observations de la famille, prend l'ensemble des décisions qui relèvent de sa compétence concernant la scolarisation de l'élève et, le cas échéant, l'attribution d'une aide humaine ou technique et toutes mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.).

Quelles aides au lycée ?

- Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'une aide humaine, d'aides techniques, de séances de rééducation et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut être dispensé de certains cours ou recevoir des enseignements adaptés, par exemple en EPS (éducation physique et sportive). Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs du service de soins interviennent dans l'établissement, avec l'enseignant. Les soins par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

Qu'est-ce qu'une Ulis ?

- Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) au sein du lycée. Il bénéficie alors de ce dispositif à effectif réduit dans lequel sont regroupés des élèves en situation de handicap ayant des besoins éducatifs spécifiques. Le reste du temps, l'élève suit des enseignements en classe ordinaire. La discipline et le niveau d'enseignement sont définis en fonction de son PPS (projet personnalisé de scolarisation) afin de répondre à ses besoins. Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap, recherche thématique « Une structure handicap ».

Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par l'ERSH (enseignant référent des élèves en situation de handicap), facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Celui-ci peut rejoindre :

- la voie générale et technologique avec possibilité d'appui d'une Ulys lycée ;
- la voie professionnelle, avec possibilité d'appui d'une Ulys lycée, en lycée professionnel ou polyvalent, dans un Erea (établissement régional d'enseignement adapté), ou sous statut d'apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis) ou UFA (unité de formation en apprentissage) en lycée.
- une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME (institut médico-éducatif) ou d'une SIPFP (section d'initiation et de première formation professionnelle), subordonnée à la décision de la CDAPH.

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves, des actions d'information et d'orientation.

Quels sont les interlocuteurs ?

ERSEH (enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap), médecins de l'Éducation nationale et bien sûr MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

- Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans tous les CFA (centres de formation d'apprentis), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.



Total Accès

Total Accès est une application pour smartphones et tablettes accessible aux personnes en situation de handicap. Disponible sur l'App Store et Google Play et en site mobile, elle propose des informations sur les formations et les métiers.
<http://mobile.onisep.fr/totalacces>.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Ci-dessous les questions le plus souvent posées au service en ligne de l'Onisep « Mon orientation en ligne » et les réponses de nos conseillers.

Je change d'académie. Quelles sont les démarches d'inscription ?

Si vous êtes scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est au principal de votre collège de transmettre votre dossier à la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) correspondant à votre nouveau domicile. La décision d'orientation du collège d'origine sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Vous pouvez vous-même contacter le service scolarité de la DSDEN pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés.

La sectorisation est-elle systématique ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile et/ou de son collège d'origine. Cependant, la famille peut faire une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. La DSDEN accorde les dérogations en fonction des directives fixées dans l'académie selon les critères nationaux suivants, par ordre de priorité :

- 1/ élèves en situation de handicap ;
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante, à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/ élèves boursiers au mérite ;
- 4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé/e dans l'établissement souhaité ;
- 6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires si vous partez en vacances. En cas de difficultés, le principal de votre collège peut vous accompagner dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du CIO (centre d'information et d'orientation), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.

Que faire après le bac professionnel ?

Les bacs professionnels visent l'accès direct à l'emploi. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent faire des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier et d'une forte motivation, vous pouvez préparer un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), sous statut scolaire ou en apprentissage. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées pour favoriser leur adaptation dans l'enseignement supérieur.

Les bourses au lycée, comment ça marche ?

Élève en 2^{de}, 1^{re}, terminale ou en CAP dans un établissement public ou privé, vous pouvez prétendre à une bourse selon les ressources et les charges de votre famille. La bourse comporte six échelons, qui vont de 438 à 930 € (rentrée 2019). Cette somme est versée en trois fois, à chaque trimestre. La demande de bourse se fait en ligne, de fin mars à début juillet, via le portail Scolarité-service.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr, rubrique « Les aides financières au lycée ».

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont proposées en lycée général, technologique ou professionnel aux élèves désireux de poursuivre ensuite dans des établissements européens. Le niveau dans la langue choisie et la motivation sont déterminants pour y accéder. Ces sections comprennent, en plus des matières suivies avec les autres élèves, l'apprentissage renforcé d'une langue vivante et l'enseignement en langue étrangère d'une ou de plusieurs autres disciplines (histoire-géographie, mathématiques...). La connaissance de la culture du pays concerné est aussi approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens professionnels. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez un psychologue de l'Éducation nationale, consultez les ressources d'information au CDI (centre de documentation et d'information), discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage d'observation en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, allez aux salons, forums, journées portes ouvertes et appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès via Folios et pour votre parcours Avenir.

J'ai des problèmes de santé. Quelles études envisager ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre situation de handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail et poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation nationale au CIO (centre d'information et d'orientation) ou au collège et, si vous êtes en situation de handicap, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuite d'études et d'accès à un métier.



Pour aller plus loin

> L'Onisep propose une réponse personnalisée à vos questions. Trois moyens pour nous contacter : par courrier électronique via www.monorientationenligne.fr ; par tchat ; par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole ; au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi de 8 h à 15 h (heures locales) pour les académies de Guadeloupe et Martinique, et de 9 h à 16 h (heures locales) pour l'académie de Guyane.